



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 24 janvier 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	57

Date de convocation

18 janvier 2024

Tourisme – Convention d'objectifs et de participation au développement collectif de GEOTREK 2024-2027

**N° de la délibération
2024-037**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 24 janvier 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Marcel MOUNIER à Colombier-le-Jeune sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, M. Jacques POCHON, Mmes Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Sandrine PEREIRA), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant Xavier TRAVERSE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Jean-Louis BONNET, M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Geotrek est une suite de logiciels libre (open source) permettant de gérer et valoriser l'offre de randonnée et d'outdoor. Geotrek est utilisée par Arche Agglo et d'autres acteurs publics ou associatifs. La suite logiciel a été initié par le Parc National des Ecrins qui a partagé le code de l'outil et fédérer les acteurs utilisateurs aujourd'hui membres de la communauté Geotrek.

Cet applicatif métier de l'unité tourisme d'ARCHE Agglo permet d'établir une base de données du réseau de randonnée, il a deux principaux usages :

- ✓ Permettre d'assurer les missions de d'état des lieux, de foncier, de gestion et d'entretien,
- ✓ Assurer la promotion via la publication des offres de parcours des différentes pratiques de pleine nature notamment via la plateforme AH rando mais également la base de données APIDAE ou les sites spécialisés comme Onpiste.

L'esprit de la création et du développement de la suite logiciel Geotrek est de permettre la mutualisation et le partage des développements selon les besoins et les moyens de chaque membre.

Lors des rencontres Geotrek 2021, il a été proposé de **travailler sur un nouveau projet collectif** afin de poursuivre la mutualisation de développements ciblés (application mobile, fréquentation, sensibilisation, expérience utilisateur, interopérabilité...). La communauté Geotrek a aussi manifesté sa volonté de **consolider son fonctionnement, la capacité d'accompagnement technique des utilisateurs** et de pilotage des développements. Le COPIL national de Geotrek du 19 novembre 2021 a confirmé et validé le projet de groupement de financements.

Afin d'acter ces propositions et de les inscrire dans un cadre défini, il apparaît nécessaire de formaliser les engagements des partenaires dans le cadre d'une convention d'objectifs :

- ✓ **Durée de la convention 4 ans** (2024 à 2027),
- ✓ **Gouvernance : un comité de suivi** auquel chaque partenaire délègue un représentant, comité coordonné par le Parc National des Ecrins,
- ✓ **Une mission de développement de l'outil Geotrek** conduite par le biais d'un marché public de prestations de service initié par le Parc National des Ecrins qui en est le maître d'ouvrage,
- ✓ **Le recrutement d'un animateur coordinateur des développements** et de la communauté par le Parc National des Ecrins,
- ✓ **Un budget global prévisionnel du projet** de 331 000 euros sur 4 ans,
- ✓ **Une contribution volontaire d'ARCHE Agglomération** de 2 500 euros/an au développement de la suite logiciel et de l'animation de la communauté Geotrek. Ce budget vient en sus du budget actuel du logiciel (4100 euros d'hébergement et maintenance)

Considérant le projet de convention d'objectifs ;

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme du 10 janvier 2024

Considérant l'avis du bureau du 18 janvier 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention d'objectifs et de participation au développement collectif de GEOTREK 2024-2027 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 24 janvier 2024.